

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

COMPTE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN : Présentation des ENJEUX
Date / Horaire	Vendredi 17 Novembre 2023 - 10h00
Lieu	Service technique - Mairie de Les Abymes
Ordre du Jour	• Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux • Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune
Annexes	Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier Annexe 2 – Liste d'aménagement

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune des Abymes, un atelier portant sur la cartographie des enjeux communaux s'est déroulé le 17/11/2023, à la suite de la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de cet atelier étaient de collaborativement élaborer une cartographie des enjeux de la commune et de recenser les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- La DEAL a assuré une présentation générale du contexte de la réunion et de ses objectifs, suivie d'un résumé de la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux datant du 25/09,
- Deux groupes de travail ont été formés pour collaborer à l'élaboration d'une cartographie des enjeux et à l'établissement d'une liste des principaux projets en cours. L'objectif était notamment de délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C),
- Une restitution des éléments proposés par les deux groupes a été effectuée,
- Les échanges ont permis de définir une première délimitation des enjeux et une liste des projets d'aménagement.

Points clefs de l'atelier

- Le Directeur Général des Services de la ville des ABYMES souligne les difficultés actuelles dans l'application de la doctrine lors de l'instruction des permis de construire (PC). Étant donné que cette doctrine n'est pas considérée comme un document réglementaire, la commune est d'avis qu'un refus de PC basé sur cette dernière pourrait être fragile juridiquement et contesté au tribunal administratif.

La DEAL rappelle qu'il est possible d'émettre des prescriptions ou de refuser un PC sur la base de l'article R-111-2 du Code de l'urbanisme lorsque la commune a connaissance d'un aléa plus élevé et que le projet pourrait porter atteinte à la sécurité publique. La DEAL mentionne également son obligation de transmettre la connaissance de l'aléa à jour aux communes, qui peuvent en tenir compte dans le cadre de leur demande d'autorisation d'urbanisme. Il a également été souligné que la responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas de désordre si elle avait connaissance d'un risque plus élevé.

- La liste des mares (enjeux environnementaux) a été transmise à l'unité PPR de la DEAL. Cette information sera intégrée dans le projet de révision du PLU. Dans le cadre du règlement PPR révisé de la commune, il est envisagé de préserver les mares.
- Concernant les enjeux environnementaux, la commune a confirmé qu'il existait peu de mares sur le territoire.
- Les objectifs de la commune :
 - Ne pas rendre complètement inconstructibles les zones rurales
 - Constituer des pôles urbains secondaires
- L'orientation du SCOT :
 - Confortement du centre urbain
 - Création des pôles urbains secondaires en zone rurale
- La commune a souligné les difficultés rencontrées par certains résidents habitant en zone rouge pour appréhender les risques naturels, alors même qu'ils n'ont jamais connu de phénomènes dans leur secteur. Cependant, les récentes inondations et les relevés des Plus Hautes Eaux (PHE) confirment les résultats des modélisations du SPRI.

Cartographies d'enjeux

Les participants, répartis en deux groupes, ont collaboré à la délimitation des zones du centre-ville (A), des zones urbanisées (B) et des zones non urbanisées (C).

Il en ressort notamment :

- Les projets d'aménagement à court terme de la commune ont été identifiés et intégrés à la cartographie des enjeux proposée.
- La délimitation de la zone A proposée par les deux groupes dépasse assez largement les limites du centre-ville / zones denses et intègre des secteurs tels que Grand-Camp, Boissard, Raizet, Dugazon, Chauvel, Baimbridge, Petit-Pérou et Palais Royal.

Les différences notables entre les groupes se situent au niveau de certains secteurs délimités en zone A ou B pour les deux groupes, en particulier sur la zone aéroportuaire, la zone artisanale de Petit Pérou, ou encore la zone de Perrin.

- Les zones B sont sensiblement les mêmes.

Suite et perspectives

- La DEAL s'attachera à mettre en commun les cartographies proposées par les deux groupes. Cette proposition sera envoyée à la commune pour avis et discutée lors d'un deuxième atelier pour affiner éventuellement les limites des zones d'enjeux.
- Pour rappel une fois que les cartographies des aléas et des enjeux seront validées, le croisement en vue d'obtenir un Plan de Zonage Réglementaire pourra commencer. La présentation des résultats du croisement est prévue pour le premier semestre 2024.